M. Georges Perkes, l'écuyer jongleur. Nous n'oublierons pas non plus dans la partie équestre, les superbes chevaux présentés par M. Diter.

Les clowns ont beaucoup de brio et les deux Auguste sortent des banalités, mais ce qui nous a frappé dans ces intermèdes c'est le travail prodigieux de dislocation de Maldavan et Pédro et les poses plastiques des frères Danevi.

Enfin la représentation se terminait par une pantomime pleine de gaieté. *Les noces de Mlle Durandard ou le Fiacre 117.*

Nous ne serons pas bien grand prophète en prédisant à M. Diter, un succès continu pendant toute notre foire.

Une singulière manière de ramener les gens. — Elodie Halensens, âgée de 21 ans, demeurant à Mont-à-Leux, peigneuse, travaille de nuit à l'établissement de M. Lamon, à Tourcoing. En sortant vendredi, à 6 heures du matin, elle se rit abordée par Alfred D'hasse, ouvrier de fabrique, âgé de 25 ans, demeurant à Mouscron, et travaillant actuellement à Roubaix, chez M. Paulus. Cet individu dit à la jeune fille : « Vous avez encore été boire avec vos sœurs, hier soir, dans tel cabaret, n'est-ce pas ? » Et sans même lui donner le temps de répondre, il la bourre de coups de poing dans la figure et de coups de pied au ventre et sur la cuisse gauche. La victime, qui a été visitée, a des bleus sur tout le corps.

Les deux jeunes gens avaient été, autrefois, fort d'accord ; mais depuis quelque temps, la demoiselle refusait toute fréquentation avec ce singulier personnage.

La gendarmerie a appris par elle qu'il était frappé d'un arrêté d'expulsion ; ce qui ne l'empêchait pas comme on le voit, de venir travailler en France. Mais maintenant que l'éveil est donné, il ne gardera sans doute bien de passer encore la frontière.

Entre peintres. — Florent M., et Alfred B., peintres, sont poursuivis pour ivresse, violences, tapage et rassemblement.

Un singulier matelas. — Léon H..., 22 ans, cambonneur, a été trouvé samedi vers minuit, couché sur le pavé de la rue Verte et ronflant comme une pédale d'orgue. Il a passé la nuit au violon et sera poursuivi pour ivresse manifeste.

LILLE

L'élection de dimanche, au conseil d'arrondissement, a donné le résultat suivant :

Canton-Est de Lille. — inscrits : 5.112 ; votants : 2.977.

MM. Delory, candidat ouvrier, 1446, élu; Engrand, 1256; Leclercq, 234; divers, 12; blancs, 4; nuls, 25.

Les Conseils d'arrondissement se réuniront le 11 août pour la première partie de leur session dont la durée est fixée à trois jours.

Ils se réuniront le 22 septembre pour la seconde partie de leur session, qui ne pourra durer plus de cinq jours.

Baccalauréat ès-sciences complet. — Ont été admis définitivement :

Mention bien. — MM. Braillion, Bosquier, Boulanger, Clouet des Perruches.

Mention assez bien. — MM. Paringaux, Sergent.

MM. Baillon, Cahen, Cattaert.

Mention très bien. — M. Degrave.

Mention bien. — MM. Duquesnoy et Forret.

Mention assez bien. — MM. Dubuisson, Fichaux et Alfred Labbe.

MM. Decoop, Devos, Ducros, Dumont, Dupré, Lefebvre, Gilliart, Gorique, Grardel, Guénot, Hant.

Baccalauréat ès lettres. — Voici la liste des jeunes gens ayant subi des épreuves orales :

1re partie. — Mention bien : MM. Bessière, Carette, Christiaens.

Mention assez bien : MM. Bulteau, Caron, Delbaecque, Debusschère, Jument.

MM. Auvignie, Bavignie, Balbaire, Baron, Barrois, Jules Bigot, Bigotte, Billet, Blancuard, Bouvarlet, Bossut Boucher, Charles-Emile Froisart, Buité, Chantry, Chassaing, Chopin, De Coussemacker, Daniel.

2e partie. — Mention très bien. — MM. Devos, Delannoy.

Mention bien. — MM. Delecourt, Delhelle.

Mention assez bien. — MM. Bomgard, Jacob, Leclercq, Delcroix, Deroy, Druon.

MM. Bachelet, Louis Brunel, Carrez, Daullé, Dégau, Dubois, Defossez, Delesalle, Dupont, Dutoit.

Association des médecins du Nord. — Dimanche 27 juillet, à une heure de l'après-midi, a eu lieu, à l'hôtel de l'Europe, rue Basse, à Lille, la réunion annuelle des membres de la Société de prévoyance et de secours mutuels des médecins du Nord. La séance a été ouverte et présidée par M. Cazeneuve. Assistance très nombreuse. Un banquet, pendant lequel la plus grande cordialité n'a cessé de régner, a suivi.

Faculté de médecine de Lille. — Les concours de fin d'année viennent de se terminer. Voici les noms des lauréats pour les quatre années de médecine :

1re année (phisique, chimie, histoire naturelle). — Prix : Lefèvre. — 1re mention : Ducloy. — 2e mention : Gandar.

2e année (anatomie et physiologie). — Prix : Massez.

3e année (chirurgie). — Prix : Legrand. — Mention : Reumaux.

4e année (médecine). — Prix : Gaudier. — Mention : Le Fort.

CONCERTS & SPECTACLES

Le concert offert, dimanche soir, par l'*Union des chasseurs*, à ses membres honoraires, avec le concours de la *Fanfare du Blanc-Seau* dans la salle Philémon, a pleinement réussi. Le programme était des mieux composés. La *Fanfare du Blanc-Seau* ouvre le feu par les *Dragons de Villars*, page musicale fort bien enlevée, ainsi qu'une fantaisie pour piston.

Honneur et Gloire est le titre d'une fantaisie, exécutée avec brio par l'*Union des Chasseurs*, ainsi qu'un morceau inédit, *Souvenir d'un ami*, dû au talent de M. Deneu. Ce morceau a été particulièrement applaudi, c'était justice. M. Deneu, qui est lauréat de l'académie de musique de Roubaix, a montré son talent musical dans un air varié pour tuba, qu'il a exécuté dans la perfection.

La voix de Dieu est une jolie romance, chantée avec beaucoup d'âme, par M. Bulteau. M. Degraeve, dans son air varié pour trombonne, et M. Timmer, dans un autre pour piston, ont joué en musiciens achevés.

M. Van Hulle a parfaitement chanté une romance, *Le chanteur des nuits*. M. Germain a récité, avec un sentiment vrai et une diction excellente *la grève des forgerons*, de Coppée. M. C. Colin a obtenu un succès de fou rire par ses diverses chansonnettes, dites avec beaucoup d'entrain. Le piano était tenu par Mlle Berson qui s'est acquittée de cette tâche avec talent.

Institution libre du Sacre-Cœur de Tourcoing

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX

(SUITE)

Troisième. — Excellence : Emile Ameye, Auguste Bigo. — Instruction religieuse : Emile Ameye, Louis Descamps. — Version latine : Emile Ameye, Léon Lerouge. — Thème latin : Léon Lerouge, Emile Ameye. — Vers latins : Léon Lerouge, Alois Laisnez. — Version grecque : Emile Ameye, Emile Vandeputte. — Composition française : Alphonse Glorieux, Emile Vandeputte.

Histoire et géographie : Auguste Bigo, Jules Delécluse. — Récitation classique : Jules Delécluse, François Oliviez. — Examen : Emile Ameye, François Oliviez. — Mathématiques : Emile Ameye, Paul Capelle. — Langues vivantes, langue allemande : Emile Ameye, Jules Delécluse. — Langue anglaise : Paul Capelle, Alfred Honoré. — Prix de six accessits : Auguste Bigo, Emile Vandeputte, Jules Delécluse, Paul Capelle, Alphonse Glorieux, Louis Deschamps, Georges Boutry.

Quatrième A. — Excellence : Charles Dalle, Louis Lenglart. — Instruction religieuse : Charles Tibeauts, Charles Dalle. — Version latine : Paul Dassonville, Charles Dalle. — Thème latin : Louis Lenglart, Paul Dassonville. — Versification latine : Louis Lenglart, Paul Dassonville. — Langue grecque : Charles Dalle, Louis Lenglart. — Style : Ernest Lebrun, Paul Dassonville. — Histoire et géographie : Louis Lenglart, Charles Dalle. — Récitation classique : Charles Dalle, Edouard Bonduel.

Examen : Charles Dalle, Louis Lenglart. Mathématiques : Charles Dalle, Louis Lenglart. — Langues vivantes : langue allemande, Louis Lenglart, Georges Liagre ; langue anglaise, Charles Dalle, Edouard Bonduel. — Prix de six accessits : Paul Dassonville, Edouard Bonduel.

Quatrième. B. — Excellence : René Paillard, Emile Rasson. — Instruction religieuse : René Paillard, Emile Rasson. — Version latine : Emile Rasson, Joseph Lemaire. — Thème latin : René Paillard, Emile Rasson. — Versification latine : Emile Rasson, René Paillard. — Langue grecque : René Paillard, Emile Rasson.

Style : Joseph Lemaire, Barthélémy Dolmar. — Histoire et géographie : René Paillard, Joseph Lemaire. — Récitation classique : René Paillard, Emile Rasson. — Examen : René Paillard, Charles Duvillier. — Mathématiques : René Paillard, Joseph Lemaire. — Langues vivantes, langue allemand : Lamourette Louis, Charles Duvillier. — Langue anglaise : René Paillard, Charles Pollet. — Prix de six accessits : Joseph Lemaire, Louis Tiberghien, Louis Brunel, Ernest Brunel, Charles Duvillier.

Cinquième A. — Excellence : Albert Mariage, Auguste Leman. — Instruction religieuse : Albert Mariage, Auguste Dumortier. — Version latine : Albert Mariage, Auguste Leman. — Thème latin : Albert Mariage, Henri Desmulier. — Version grecque : Albert Mariage, Alfred Boulangeot. — Thème grec : Albert Mariage, Léon Bésème. — Style : Louis Warhem, Albert Mariage.

Orthographe : Albert Mariage, Michel Plateau. — Histoire et géographie : Auguste Dumortier, Albert Mariage. — Récitation classique : Albert Mariage, Henri Desmulier. — Examen : Albert Mariage, Auguste Leman. — Arithmétique : Albert Mariage, Auguste Leman. — Prix de six accessits : Auguste Leman, Henri Desmulier, Léon Bésème, Léon Flipo.

Cinquième (B.) — Excellence : Jules Hennion, Jean Braert. — Instruction religieuse : Georges Tibeauts, Jean Baert, — Version latine : Jules Rosoor, Jules Hennion. — Thème latin : Jules Hennion, Jean Baert. — Version grecque : Jules Hennion, Jean Baert. — Thème grec : Jules Hennion, Georges Thibauts. — Style : Jules Hennion, Jean Baert

Orthographe : Jules Hennion, Jean Baert. — Histoire et géographie : Jules Hennion, Georges Tibeauts. — Récitation classique : Jules Rosoor, Jean Baert. — Examen : Jules Hennion, Georges Tibeauts. — Arithmétique : Jules Hennion, Alphonse Florin. — Prix de six accessits : Jules Rosoor, Alphonse Florin, Louis Delahousse.

PETITE CORRESPONDANCE

E. B. R. — Ces articles sont écrits à Roubaix.

DEMANDEZ PARTOUT LE

SAVON DES MILLE PARFUMS

Préparé par FERRAILLE Aîné

46600—23331

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du samedi 26 juillet

TEINTURERIE

Pertes dans la longueur. — Usage. — Fins de non-recevoir.

MM. Anton, Aub et Cie, négociants à Paris, ont interjeté appel d'un jugement rendu le 20 mars dernier, par le tribunal de commerce de Roubaix, entre eux et MM. Hannart frères, teinturiers-apprêteurs. L'affaire est déférée à la seconde chambre de la Cour, Me Allaert plaide pour les appelants, Me de Beaulieu pour les intimés.

Les relations commerciales ont commencé entre les plaideurs, en 1886. Elles consistèrent dans l'envoi, pour être teints, par MM. Anton-Aub et Cie, à MM. Hannart frères, de tissus de cachemire d'Ecosse, de tissus sergés et de tissus de fantaisie.

Les difficultés ont surgi à propos du règlement d'une des campagnes 1889. MM. Anton-Aub et Cie émirent la prétention de réclamer à MM. Hannart frères 5.246 f. 65, à raison de pertes dans la longueur des pièces. Ceux-ci les ayant assignés en paiement de 2.071 fr. 40 pour solde des façons de teinture, ils concluirent au débouté et formèrent, en outre, une demande reconventionnelle de 3.172 fr. 25.

Le tribunal de Roubaix a accueilli la demande principale des teinturiers et rejeté les conclusions reconventionnelles. Il a repoussé, en effet, les réclamations de MM. Anton-Aub et Cie, du chef de retrécissements dans la longueur des tissus, par une double fin de non-recevoir :

1° Les pièces envoyées aux teinturiers, avec accompagnement de bons, notes ou instructions pour la teinture, du 13 mai au 9 septembre 1889, ont été retournées par ceux-ci, du 12 juin au 27 septembre. Or, à chacune des 56 livraisons faites à leurs commettants, MM. Hannart frères, ont joint une facture portant cette mention imprimée : Aucune réclamation ne sera admise, si elle n'est faite dans les huit jours de la livraison de la marchandise.

MM. Anton-Aub et Cie, ayant laissé passer le délai pour chacune des 56 livraisons, étaient forclos à se plaindre, lors du règlement de la campagne.

2° La perte sur la longueur du tissu constitue un vice apparent, dont ils pouvaient se rendre facilement compte, à la seule inspection des pièces et de leurs étiquettes. Ils sont, dès lors, d'autant plus irrecevables à soulever une réclamation que les dites pièces ne leur ont été livrées qu'après avoir été vérifiées chez MM. Hannart, par leur employé.

Me de Beaulieu reproduit, devant la Cour, ces fins de non-recevoir. Me Allaert, au contraire, tend à les réfuter. Son argumentation repose principalement sur cette idée que l'appréciation du retrécissement dans la longueur devrait se faire *sur l'ensemble des pièces*, pour les tissus, ou du moins par chaque catégorie de tissus teints durant une saison. Cette appréciation ne serait donc possible et la réclamation ne pourrait, par suite, se produire qu'après la fin de la campagne, lors du règlement.

C'est après deux des campagnes de 1886 et 1888 que MM. Hannart frères, ajoute Me Allaert, ont consenti à raison de pertes dans la longueur, sur la réclamation de MM Anton-Aub et Cie, à des réductions de ce qui leur était dû. Il n'y a rien, répond Me de Beaulieu, à tirer contre eux, de ces réductions qui furent absolument insignifiantes et qu'ils n'acceptèrent que dans l'intérêt des bonnes relations commerciales.

Les deux avocats, du reste, ont aussi abordé le fond du procès qui présente une intéressante question.

Les bons, notes ou instructions de teinture, envoyés par MM. Anton Aub et Cie, en même temps que les pièces à teindre, portaient pour les tissus d'Ecosse ou cachemire : pas de perte dans la longueur, et pour les autres tissus : perte en longueur 1 o/o.

Me Allaert soutient que MM. Hannart frères n'ayant pas protesté contre ces énonciations, en recevant les instructions de leurs commettants, les ont acceptées. Elles sont devenues, dès lors, la convention et la loi des parties. Les teinturiers étaient liés par elles.

Vainement MM. Hannart se retrancheraient derrière un usage de la place de Roubaix, accordant au teinturier, relativement au rétrécissement dans la longueur, une tolérance de 2 0|0 en plus de l'indication de perte portée aux bons de teinture. D'après Me Allaert, cet usage qui ne saurait prévaloir contre une convention précisant le rétrécissement autorisé, n'existe même pas.

Au sujet de l'usage, des certificats ou parères ont été produits de l'un et de l'autre côté de la barre. Me de Beaulieu en a invoqué comme son adversaire. Ils émanent de fabricants ou de commissionnaires. Ils ne sont point d'accord.

Me de Beaulieu, à la différence de son confrère, se refuse à voir dans les mentions des bons de teinture l'équivalent d'une convention limitant formellement la mesure de la perte admissible en longueur. Ces mentions sont, suivant son expression, indicatives et non impératives pour le teinturier. C'est une indication approximative qu'on donne à ce dernier et dont il cherche à se rapprocher, autant qu'il peut, car il ne saurait à l'avance apprécier complètement le rétrécissement que subira le tissu.

Elle paraît être la manière de voir du tribunal de Roubaix, lorsqu'il dit dans son jugement : « Attendu » qu'Hannart frères n'ont jamais reçu qu'à titre d'in» dication, les énonciations des bons de teinture et ne » s'y sont conformés que dans la mesure du pos» sible. »

Il ajoute : « Attendu que si Anton-Aub et Cie dési» raient ne plus suivre les errements constamment » pratiqués depuis le long temps qu'ils étaient en rap» port avec Hannart frères, ils devaient en aviser » ceux-ci et obtenir une adhésion formelle. »

L'honorable conseil des intimés invoque, en effet, les précédents, c'est-à-dire ce qui se serait passé entre les plaideurs, antérieurement aux difficultés actuellement soumises à la Cour. Il cite la correspondance, notamment une lettre où MM. Anton-Aub et Cie déclareraient avoir admis des pertes supérieures à leurs instructions, une autre où MM. Hannart frères leur disent, pour certains tissus, qu'ils ne peuvent leur garantir ce qui est demandé par eux.

Nous ferons connaître l'arrêt, aussitôt qu'il sera rendu.

NORD

L'impôt sur la propriété bâtie — En ce qui concerne la propriété bâtie, par suite de la nouvelle évaluation, cinquante départements sont dégrevés et trente-sept, au contraire, sont augmentés.

Le dégrèvement des cinquante départements diminués s'élève à 4,087,813 fr., tandis que l'augmentation de trente-sept départements surélevés atteint 6,005,317 fr. De sorte que, finalement, la réforme, en ce qui concerne la propriété bâtie, se traduit par une augmentation d'impôt de 4,087,813 fr.

Les trente-sept départements surchargés sont les suivants :

Ain, Aisne, Allier, Alpes-Maritimes, Ardennes, Ariège, Aveyron, Belfort, Cher, Corrèze, Corse, Creuse, Doubs, Gironde, Isère, Landes, Loire (Haute-), Loire-Inférieure, Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Pyrénées (Basses-), Pyrénées (Hautes-), Savoie, Savoie (Haute-), Seine, Seine-et-Oise, Vienne, Vienne (Haute-) et Vosges.

Le département de la Seine est augmenté, à lui seul, de 2,780,412 sur les 6 millions d'augmentation qui correspondent aux trente-sept départements surélevés.

Douai. — Samedi, des soldats de la 5e compagnie étaient occupés à démonter un treuil. Un jeune soldat, originaire de Roubaix, était placé sur une échelle lorsqu'il tomba à la renverse et se fit des contusions sans gravité.

Néanmoins il a été transporté à l'infirmerie.

BELGIQUE

Dottignies. — La distribution solennelle des prix, aux élèves de l'Institution Saint-Louis, à Dottignies, aura lieu, le lundi, 11 août, à une heure et demie

Ostende. — La réception de l'empereur d'Allemagne se fera en grand apparat.

Toutes les troupes de la garnison feront le service d'honneur.

Le *Hohenzollern* n'entrera pas dans le port à cause de son grand tirant d'eau. Une malle belge ira chercher le souverain allemand.

Dans la soirée, il y aura un grand banquet offert par le roi à Guillaume II, dans les salons du Casino.

Tous les Allemands résidant en Belgique se rendront à Ostende pour saluer leur empereur.

Mons. — Hier de 11 heures à midi, sur la grande place de Mons, le bourreau de Bruxelles a collé sur un poteau entouré par quatre gendarmes, le sabre au clair, l'arrêt de la Cour d'assises du Hainaut condamnant par contumace, pour crime politique, à quinze ans de prison, Alfred Defuisseaux, réfugié en France, frère de l'ancien représentant radical de Mons candidat malheureux aux dernières élections législatives.

Une grande émotion règne parmi les gens du Borinage, qui sont très attachés au frère du condamné.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

28 JUILLET 1836

MORT DE NATHAN-MAYER

Nous devrions ajouter « de la Rouge enseigne », pour nous exprimer en français, mais personne ne nous comprendrait, tandis que si nous disons la même chose en allemand — *Roth-Schild* — chacun saura de qui nous voulons parler, l'enseigne rouge qui ornait la boutique de brocanteur située dans le quartier juif de Francfort étant devenue le nom patronymique d'une famille connue du monde entier.

Nathan était le frère du baron James, le troisième fils du Rathschild qui le premier avait ajouté la banque à son commerce de médailles et de monnaies, et qui joignait à son habileté une telle réputation d'intégrité que lorsqu'en 1806 le landgrave de Hesse dut s'enfuir précipitamment devant Napoléon qui supprimait son Etat, il n'hésita pas à lui confier 56 millions de thalers (70 millions de francs) que celui-ci fit passer en Angleterre à son fils Nathan, et dont l'emploi intelligent et la restitution fidèle furent le point de départ de la fortune de la maison.

A la mort de son père, en 1812, Nathan continua les opérations à Londres, pendant que son frère aîné succédait à son père à Francfort, et que les autres frères s'établissaient à Paris, à Vienne et à Naples; au lit de mort paternel, ils avaient juré d'être toujours unis, ils tinrent parole et leur immense fortune en est sortie.

Deux exemples donneront l'idée du caractère de Nathan et de sa manière d'opérer.

Le 18 juin 1815, il était sur le plateau du Mont Saint-Jean, aux côtés de Wellington et anxieux comme lui, car les Anglais paraissaient perdus si les Prussiens n'arrivaient pas; ils arrivèrent, on sait ce qui en résulta. Quand il voit notre défaite assurée, Nathan retourne à toute bride à Bruxelles, le 19 au matin il est à Ostende, la mer est horrible, moyennant 2,000 fr., un pêcheur se décide à le conduire en Angleterre, le soir il est à Douvres, et le 20 il est à la Bourse de Londres, le visage pâle et défait.

On ne savait rien encore et on était dans l'anxiété; Nathan ne dit rien, il annonce seulement que le 16 Blucher a été battu à Ligny, ce qui était vrai ; les fonds baissent, baissent, on voit les agents de Nathan vendre ouvertement : le lendemain après-midi seulement éclata la nouvelle de Waterloo ; hausse formidable : on plaint Nathan qui a tout vendu; on ne savait pas qu'il avait en même temps fait racheter à outrance par des agents secrets; la journée de Waterloo lui rapportait 25 millions

En 1832, la Banque d'Angleterre, jalouse de sa puissance financière, refuse un jour de lui escompter une traite considérable signée Rothschild, disant qu'elle n'escompte pas les papiers des particuliers. Trois semaines après, à l'ouverture des guichets, Nathan est là qui présente une banknote de 5 livres à changer, ou lui remet ses cinq pièces d'or, il les examine avec soin, les met dans un sac, et présente une autre banknote, puis une autre, il occupe ainsi le guichet toute la journée, pendant que les neuf autres sont occupés de la même façon par neuf de ses employés; le soir, la Banque avait payé ainsi plus de 5 millions; le lendemain, même manège, du matin au soir les guichets sont occupés par Nathan et ses employés, et on entend Nathan dire :

« Ces messieurs refusent mon papier, moi je ne veux plus du leur, j'en ai pour 275 millions dans ma caisse, et j'occuperai les guichets pendant deux mois au mois pour le changer. » Le service du public était absolument interrompu, la réserve de la Banque menacée, la Banque capitula et annonça dès le lendemain qu'elle escompterait désormais le papier des Rothschild comme le sien propre.

Nathan mourut le 28 juillet 1836; la fortune l'avait-elle rendu heureux ? Dans ses dernières années, il ne s'endormait jamais sans avoir à son chevet un pistolet chargé.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BAILLY-CHEVALIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jules-Henri-Auguste BAILLY, décédé à Roubaix, le 27 juillet 1890, à l'âge de 29 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le lundi 28 juillet, à 8 h., et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 29 courant, à 9 heures 1|2, en l'église du Sacré-Cœur. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 198.

Les amis et connaissances de la famille FOURLINNIE-JUBARU qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Augustine-Françoise-Joseph JUBARU, pieusement décédée à Wattrelos, le 27 juillet 1890, dans sa 57e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 30 courant, à 9 heures 1|2, en l'église de Wattrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire près de la Vieille Place. L'Obit du mois sera célébré le mardi 26 août, en ladite église.

Les amis et connaissances de la famille RAMBAUX-DELOBEAU qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Charlotte DELOBEAU, veuve de M. Charles RAMBAUX, décédée subitement à Roubaix, le 28 juillet 1890, dans sa 92e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 29 courant, à 8 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 6 heures 1|2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 30 dudit mois, à 9 heures 1|2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Charles-Quint, 27.

Les amis et connaissances de la famille CLAEYS-HAECK qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie HAECK, décédée à Roubaix, le 27 juillet 1890, dans sa cinquante-troisième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le mardi 29 courant, à 4 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Parvenus, 93.

Les amis et connaissances de la famille Joseph DELACROIX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Joseph-Frédéric DELACROIX, conseiller municipal, adjoint au maire de Saint-Pierre-de-Cormeilles, décédé le 19 juillet 1890, à l'âge de 63 ans, en son domicile, à Saint-Pierre-de-Cormeille, muni des Sacrements de l'Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 29 juillet 1890, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Gustave-Fidèle-Alexandre REQUILLART, décédé à Roubaix, le 28 juillet 1889, à l'âge de 18 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Des Obits de confréries seront célébrés en l'église Saint-Martin, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Hyacinthe-Joseph FLORIN, pieusement décédée à Roubaix, le 22 juillet 1890, dans sa 73e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, mardi 29 juillet, à 7 heures, obit de la Confrérie des Trépassés; mardi 29, à 7 h. 1|2, obit de la Confrérie du Saint-Rosaire; mercredi 30, à 7 h., obit de la Confrérie de la Sainte-Trinité; mercredi 30, à 7 h. 1|2, obit de la Confrérie du Sacré-Cœur; jeudi 31, à 7 h., obit de la Confrérie du Saint-Sacrement. — Eglise Saints-Elisabeth : samedi 2 août, à 7 h., obit de la Confrérie de Notre-Dame des Victoires. — Eglise Notre-Dame : mercredi 6 août, à 7 h., obit de la Confrérie de Notre-Dame des Sept Douleurs. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 30 juillet 1890, à 10 heures 1|4, pour le repos de l'âme de Monsieur Victor-Eugène-Joseph GLORIEUX, vice-consul du Danemark, membre du Tribunal de commerce et administrateur de la Caisse d'épargne, décédé à Boulogne-sur-Seine, le 27 juin 1890, dans sa 37e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

Un homme enragé à Paris. — Un attroupement considérable s'était formé, hier soir, à l'angle du boulevard Poissonnière et de la rue Montmartre à Paris, autour d'un jeune homme de vingt-huit ans, qui se roulait à terre en poussant des hurlements. Plusieurs passants charitables croyant avoir affaire à un épileptique, voulurent s'approcher de lui pour le soigner.

— Ne me touchez pas, s'écria le malheureux, je suis enragé.

Le vide se fit aussitôt autour de lui. Il continuait à se rouler, mordant tous les objets qu'il pouvait attraper, chaises, bancs, etc., enlevant avec ses dents d'énormes morceaux d'écorce aux arbres. Au bout d'un quart d'heure environ, cette crise ayant pris fin, le malade redevint calme et demanda de lui-même à être conduit aux poste de police voisin.

M. Cochefert, commissaire de police, fit aussitôt prévenir l'hôpital Saint-Louis : quelques minutes après une voiture des ambulances urbaines arrivait, amenant son interne avec des infirmiers et une camisole de force. Le malade nommé Bergom, avait été repris d'un second accès de folie.

Il arrachait avec ses dents les planches du lit de camp, avertissant toujours les personnes présentes de ne pas l'approcher promettant de ne pas leur faire de mal. En effet, la crise passée, il a endossé de lui-même la camisole de force et est monté sans résistance dans la voiture qui l'a conduit à l'Hôtel-Dieu, où l'on a constaté qu'il était atteint d'hydrophobie. A peine arrivé, il a été pris de nouveaux accès ; son état est des plus graves.

BIBLIOGRAPHIE

Europe illustrée N° 130. Aux vers la Hongrie. 1e fascicule. A travers la Hongrie occidentale. Par Ferdinand Kraus et Jean Szikley, avec 19 illustrations. Orelle Fussli et Cie, éditeurs. Zurich. Prix 50 centimes.

Ce charmant petit volume s'occupe de la Hongrie occidentale; comme dans les précédents opuscules de cette série intéressante qui a la Hongrie pour objet, une attention particulière est vouée aux voies ferrées qui servent de fils conducteurs aux récits et descriptions qu'il renferme.

Les deux auteurs accompagnent le touriste de Graz, capitale de la Styrie, à Raab (Gyor) en passant par Steinamanger d'une part, et de Neustadt, près de Vienne, également à Raab par Oedenburg (Sapron), d'autre part. Vient ensuite un tableau de la voie qui, se séparant de la première route à Klein-Zell, se dirige vers l'Orient, pour aboutir à la capitale de la Hongrie, Budapest.

Nous sommes reconnaissants aux auteurs de nous rendre occasionnellement attentifs à une contrée intéressante, située en dehors de l'itinéraire. Le plus grand lac de l'Europe centrale, le lac Balaton, méritait cette exception. La description des villes et les bains situés sur les rives de ce lac, remarquable sous bien des rapports est des plus attrayantes, elle constitue un des charmes de ce fascicule.

OSTENDE

HOTEL DE GAND ET D'ALBION

Près de la mer

Grande clientèle française.

Pension 8 à 10 francs par jour.

Déjeûner de 11 heures à 1 heure 1|2.

Table d'hôte à 5 heures 1|2.

Omnibus à la gare. 23126

Arithmographe Troncet

Calculateur mécanique instantané pour les quatre opérations jusqu'à 10 millions.

Élégant appareil-carnet, 4 francs.

Le même, addition et soustraction 2 f. 50.

Envoi franco contre mandat ou timbre à la librairie Larousse, 19 rue Montparnasse, Paris.

46735—23422

A. BOUTRY, ENTREPR

36, Rue de l'Espérance

ROUBAIX

TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS

PAVAGES, Sables et Graviers

VOIES FERRÉES

TERRASSEMENTS & NIVELLEMENTS

COUVERTURE

Zinguerie & Plomberie

MARCHÉS A TERME

Cours du 28 Juillet 1890

LAINES PEIGNÉES

MOIS de LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay — TYPE B F		TYPE 1 QUAL. A FABRIQUE		TYPE 2 QUALITÉ COURANTE		Peignés d'Australie — TYPE A Q. COUR. A CHAINE		TYPE B Q. B. M. A TRAME		TYPE C Q. SEC. A TRAME		TYPE A B QUAL. P. TEINTURE		ANVERS (par voie télégraphique) Peignés Buenos-Ayres — Français A		Allemands B		Allemands M	
	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour
Janvier	5 60	....	5 85	....	5.60	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.65	5.75	....	....
Février	5 60	....	5.80	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.60	5.70	....	....
Mars	5.875	....	5.75	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5 875	5.65	....	....
Avril	5.55	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5 50	5.625	....	....
Mai	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.575	5.675	....	....
Juin	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Juillet	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Août	....	....	5.90	....	5.675	....	5.15	....	5.80	....	....	....	6 10	....	....	....	5.825	5.85	5.90	5.95
Septembre	5.775	....	5 90	....	5 65	....	5.15	....	....	....	....	....	6.125	....	....	....	5.825	5.875	5.90	5.95
Octobre	5.75	....	5.90	....	5.55	....	....	....	....	....	....	....	5.10	....	....	....	5.85	5.875	5 90	5 95
Novembre	5.675	....	5.90	....	5.65	....	....	....	....	....	....	....	6 10	....	....	....	5.75	5.825	....	....
Décembre	5.65	....	5.90	....	5.65	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.70	5.80	....	....

LAINES PEIGNÉES

MOIS de LIVRAISON	LEIPZIG (par voie télégraphique) — TYPE B Buenos-Ayres B d'Anvers		TYPE C Buenos-Ayres M d'Anvers		REIMS (par voie télégraphique) — Peignés de la Plata et de l'Uruguay — TYPE 1 Qual. fabrique		TYPE 2 Qual. courante		TYPE SUPRA irréductible		Peignés d'Australie — TYPE A Qual. courante à chaîne		TYPE B Qual. b. moyenne à trame		TYPE C Qual. seconde à trame		LAINES BRUTES — LE HAVRE par télégraphe B.-Ayres Prima b. cour. 36 0/0		ANVERS par télégraphe B.-Ayres Prima courante 34 0/0	
	Cote précéd MARCKS	Cote dujour MARCKS	Cote précéd MARCKS	Cote dujour MARCKS	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour
Janvier	4.55	4.55	....	....	....	....	....	....	....	....